

22 mars 2024

COMMUNIQUE

2024 en Outremer, le combat pour l'eau potable continue !

La France est le 2^{ème} pays au monde par l'ampleur de ses façades maritimes, grâce aux territoires ultramarins. C'est la face brillante dont les pouvoirs publics se glorifient. Du côté obscur, un traitement de défaveur pour nos compatriotes d'outremer est toujours aussi criant.

Fédération Internationale des Droits de l'Homme, la Ligue des Droits de l'Homme, et l'association antillaise Kimbé Rèd Fwi ont annoncé avoir saisi le **Comité Européen des Droits Sociaux**, afin d'exiger de la France un meilleur accès à l'eau en Outremer, ainsi que des réparations pour la pollution au chlordécone aux Antilles.

Le **CREFOM** se fait le relai inconditionnel de cette saisine, aux motifs de laquelle il ajoute l'impensable inaction des gouvernements quant au traitement des sargasses qui font partie intégrante de l'empoisonnement des populations et de la destruction de l'environnement. Si le CEDS n'a pas le pouvoir de condamner la France, il peut exiger des mesures urgentes, et c'est bien ce vers quoi nous tendons.

A l'instar de ces associations qui ont très justement décidé de saisir les juridictions européennes, le **CREFOM** réaffirme l'objectif majeur de parvenir à la fin des « *inégalités historiques* » entre les territoires d'outre-mer et l'Hexagone et faire respecter les droits fondamentaux des Ultramarins.

Daniel DALIN,
Président



www.crefom.org

contact@crefom.org

